Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Madame Leina Sadaoui a interrompu tout dialogue avec l'Etat

Madame Leina Sadaoui a décidé de rompre tout dialogue avec l'Etat de Vaud. Elle veut poursuivre la grève de la faim qu'elle a entamée le jour anniversaire de la naissance de sa fille Sabrina, lourdement handicapée à la suite d'un accouchement qui s'est mal déroulé. Elle refuse la solution qui lui était proposée dans le cadre du jugement rendu dans cette affaire et qui aurait pourtant considérablement amélioré sa situation actuelle.

Lors du jugement rendu en septembre 1994 et confirmé par le Tribunal fédéral en novembre 1997, la famille Sadaoui a reçu un montant de fr. 160'000. - pour tort moral. Malgré le rejet par le Tribunal d'autres conclusions, l'Etat de Vaud est allé au-delà de ce jugement en s'engageant à prendre en charge les frais de séjour en internat de Sabrina, dès sa majorité, et pour une durée illimitée. Il s'est également engagé à payer les traitements de physiothérapie.

Madame Sadaoui s'occupant de sa fille de manière à la garder à domicile le plus souvent possible, l'Etat de Vaud était prêt à lui allouer mensuellement le montant correspondant à ce qu'il devrait verser si Sabrina était placée en internat. Cette solution a été refusée par Madame Sadaoui bien qu'elle améliore sa situation d'environ fr. 2'000.- par mois.

Madame Sadaoui réclame en fait une rente mensuelle de l'ordre de fr. 6'000.- par mois, en plus de la rente qu'elle touche déjà de l'AI et qui se monte à fr. 2'500.- par mois. Et cela sans préjudice d'autres actions qu'elle pourrait intenter ultérieurement.

Considérant que cette action était de nature à laisser de faux espoirs à certaines personnes, l'Etat a par ailleurs expliqué qu'une telle position était incompatible avec le jugement rendu.

Madame Sadaoui a décidé d'interrompre tout dialogue aussi longtemps que toutes ses prétentions ne seront pas satisfaites. Le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat regrette que Madame Sadaoui poursuive sa grève de la faim malgré la compréhension qui lui a été manifestée. Soucieux de protéger la santé de Madame Sadaoui, il a demandé au médecin cantonal, le Dr Jean Martin, d'instaurer un suivi médical auprès d'elle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021/316'50'00